

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du comité de Divorce:

De Charles Michael McGuire, de Montréal, province de Québec, signaleur de chemin de fer; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Josephine McGuire.

De Hildur Emilia Hill Soucy, de la cité de Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Chester Evor Soucy de la cité de Montréal, province de Québec.

De Nora Ellen Moore McCabe, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Thomas Joseph Henry McCabe.

La pétition suivante est lue et acceptée:—

De la *Canadian Marconi Company*; demandant l'adoption d'une loi ayant pour but d'augmenter le nombre de ses directeurs, d'élargir ses pouvoirs relativement à la production, et pour autres fins.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 6 février 1935.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

THOMAS CHAPAIS,

*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère des Pêcheries pour l'exercice terminé le 31 mars 1934. (Edition française).

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928", il est, avec la permission du Sénat,

*Ordonné:* Que ce bill soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Gillis, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

*Ordonné:* Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.